

**Intervention de SE M. Moncef Baati**  
**Ambassadeur Représentant Permanent de Tunisie à Geneve**  
**15<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail de l'EPU**  
**Luxembourg – 24 Janvier 2013**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Luxembourg et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation a pris note des initiatives prises par le Gouvernement Luxembourgeois en vue de la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU, en particulier la ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture et la désignation d'un mécanisme national de prévention.

La Tunisie recommande au Luxembourg d'accélérer le processus de ratification de la Convention contre les disparitions forcées.

La Tunisie prend bonne note des mesures prises dans le cadre du « Plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations » en faveur de la participation des étrangers dans la vie publique et l'encourage à poursuivre ce processus. Elle lui recommande d'intensifier ses efforts de lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie, d'inciter les hauts responsables de l'État à prendre clairement position contre ces fléaux, et de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'application de la loi sur l'accueil et l'intégration des étrangers.

La Tunisie félicite le Luxembourg pour son engagement concret en faveur de l'augmentation substantielle de l'aide publique au développement au cours de la décennie écoulée qui a dépassé 1% de son PIB. Elle salue son plaidoyer dans les forums internationaux en faveur de la réalisation de la norme internationale de 0,7% du PIB.

La Tunisie encourage le Luxembourg de continuer à chercher les moyens appropriés de garantir la coopération et la réactivité des institutions financières face aux demandes de recouvrement des fonds d'origine illicite d'autres États.

Je vous remercie de votre attention.